

Lecture d'une lettre des représentants Bellegarde, Briez et Haussmann, lors de la séance du 24 fructidor an II (10 septembre 1794)

Nicolas Haussmann, Dubois de Bellegarde, Philippe Constant Joseph Briez, Pierre Louis Bentabole

Citer ce document / Cite this document :

Haussmann Nicolas, Dubois de Bellegarde, Briez Philippe Constant Joseph, Bentabole Pierre Louis. Lecture d'une lettre des représentants Bellegarde, Briez et Haussmann, lors de la séance du 24 fructidor an II (10 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. pp. 67-68;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15825_t1_0067_0000_10

Fichier pdf généré le 05/11/2020

pas être effrayés des secousses que peut produire l'affiliation des Jacobins. Je demande que dans le rapport on examine s'il n'y a pas de danger pour la liberté à souffrir l'existence de la corporation de la Société populaire de Paris avec les quarante-quatre mille autres qui lui sont affiliées, et qui sont en correspondance avec elle.

LEVASSEUR (de la Sarthe) : Si vous tuez la mère, vous tuez les enfants.

DURAND-MAILLANE : Nous venons d'organiser nos comités dans une forme propre à assurer la liberté; les deux comités de gouvernement sont composés de membres qui ont notre confiance. Cette autorité suffit-elle ou ne suffit-elle pas? C'est une autre question que je soumetts à l'examen de ceux qui doivent faire le rapport.

Vous avez ordonné, citoyens, que tous ceux qui étaient à Paris sans mission en sortiraient; cette mesure est très sage, mais elle doit très sévèrement être exécutée. Personne n'ignore qu'il y a dans Paris une quantité innombrable de gens qui sont à la solde de je ne sais qui; de gens qui, plongés dans la misère dans leurs départements, vivent ici dans une sorte d'opulence, sont toujours bien mis, ne mangent que dans les meilleures auberges; ils se disent envoyés d'une Société populaire, d'une autorité constituée, etc. J'appelle la-dessus la vigilance de la Convention.

Je demande le renvoi de mes deux propositions aux comités de gouvernement, et que la Convention décrète que tous ceux qui sont ici sans profession, sans domicile, seront tenus d'en sortir.

[LE BLANC demande que le comité de Législation leur soit adjoint. Décrété.] (134)

La Convention ferme la discussion, et renvoie toutes les propositions aux comités de gouvernement pour les joindre au rapport qu'ils doivent faire sur la situation de la République.

FRÉRON : L'Assemblée est sans doute impatiente de connaître l'état d'un nouveau martyr de la liberté, qui après avoir été assassiné moralement parce qu'il avait eu le courage de défendre les principes éternels de la justice, est tombé sous le fer assassin. Je demande que le bulletin de santé de Tallien soit lu aujourd'hui, et qu'il le soit tous les jours jusqu'à ce qu'il soit rétabli.

Plusieurs voix : L'insertion au Bulletin !

Ces deux propositions sont décrétées.

Un secrétaire [REYNAUD] donne lecture du bulletin des officiers de santé sur la situation de Tallien, représentant du peuple; sur la proposition d'un membre [FRÉRON], la Convention décrète que les bulletins sur la santé de Tallien seront lus

(134) *J. Paris*, n° 619.

chaque jour et insérés dans les bulletins de la Convention (135).

Un secrétaire [REYNAUD] (136) lit le bulletin d'aujourd'hui. Le voici :

« Nous, officiers de santé, requis pour donner nos soins au citoyen Tallien, député à la Convention nationale, assassiné dans la nuit du 23 au 24, à minuit un quart, rue des Quatre-Fils, en face de la porte du ci-devant Palais-Cardinal, l'avons trouvé couché dans son lit, rue de la Perle, n° 460, ayant à la partie antérieure de l'épaule gauche, vis-à-vis l'articulation de l'humérus, une escarre d'environ un pouce de longueur sur six lignes de large, accompagnée d'une rougeur, engorgement et echymose, douleur vive et difficulté de respirer.

Nous estimons que cette blessure a été faite par un coup de pistolet tiré à bout portant, et dont la balle après avoir déchiré son gilet, sa chemise, et traversé la doublure de son habit, a pu tomber entre cette doublure et l'habit, auquel elle n'était pas cousue en bas.

A Paris, le 24 fructidor, l'an 2^e de la République une et indivisible.

Signé DESANTE, FOUQUE, CHABANON (137).

THIRION : Je demande que ces officiers de santé soient changés; car, d'après le rapport qu'ils ont fait, il me paraît qu'ils n'entendent rien à leur métier.

DUHEM : J'appuie cette motion.

FRÉRON : J'ai été à l'Hôtel-Dieu chercher le citoyen Desault, dont personne ne peut révoquer l'habileté en doute, et il est en ce moment auprès de Tallien. (*On applaudit*) (138).

38

Un secrétaire [BENTABOLE] donne lecture d'une lettre écrite de Bruxelles par les représentans Bellegarde, Briez et Haussmann; qui envoient une machine abominable avec laquelle Drouet, représentant du peuple, qui est au pouvoir des tyrans coalisés, a éprouvé toute espèce de cruauté (139).

BENTABOLE : Voici une lettre de nos collègues près l'armée du Nord, dont l'Assemblée entendra la lecture avec intérêt, car il s'agit d'un de nos collègues qui est malheureux, de Drouet (140).

(135) *P.-V.*, XLV, 196. Décret n° 10 836. Rapporteur anonyme selon C* II 20, p. 292.

(136) *J. Perlet*, n° 718; *J. de Paris*, n° 619 indique Clauzel.

(137) C 318, pl. 1285, p. 23. *Bull.*, 24 fruct.

(138) *Moniteur*, XXI, 731. *Débats*, n° 720, 405; *C. Eg.*, n° 753; *Ann. R. F.* n° 282-283; *Rép.*, n° 265; *M. U.*, XLIII, 395 et 402; *J. Paris*, n° 619. *J. Fr.*, n° 716; *Gazette Fr.*, n° 985; *Mess. Soir*, n° 753; *Ann. Patr.*, n° 618; *J. Univ.*, n° 1751; *J. Mont.*, n° 134. *F. de la Républ.*, n° 431.

(139) *P.-V.*, XLV, 196.

(140) *Moniteur*, XXI, 731-732. Mentionné dans *Débats*, n° 720, 405-406.

[*Les représentants du peuple près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, à la Convention nationale, le 17 fructidor an II*] (141)

Citoyens-Collegues,

Nous venons de découvrir à Bruxelles l'instrument horrible et barbare avec lequel les féroces ennemis du peuple français ont tenu en captivité notre infortuné collègue Drouet; sa tête et ses mains étoient enchaînées et saisies tout à la fois par le mécanisme de cette infernale machine [*l'Assemblée témoigne son horreur*] dont on ne trouve des exemples que parmi les tyrans de l'Europe. Nous l'adressons à la Convention nationale, afin que la publicité de cet acte de la plus cruelle barbarie inspire au peuple français la juste et profonde indignation dont il est susceptible. Les nations étrangères, celles sur-tout qui n'ont pas encore perdu toute idée de justice et d'humanité, ne pourront aussi qu'être révoltées de la conduite et du procédé exécrationnable des ennemis de la liberté et de l'égalité.

Salut et fraternité.

Signé, BRIEZ, BELLEGARDE.

P. S. Nous ne devons pas laisser ignorer à la Convention nationale que le projet abominable de nos ennemis étoit de faire périr notre collègue Drouet au milieu des horreurs et des angoisses de la faim et de la soif, et de la privation des choses les plus nécessaires à la vie; mais qu'il a trouvé les soins et les secours généreux d'un vrai sans-culotte, pauvre en biens, mais riche en vertus. Gérard Meunier est le nom de ce brave et digne citoyen, qui est âgé de 61 ans, chargé de dix enfans, portier à l'hôpital de la Réunion; et qui donnoit lui-même à boire et à manger à notre collègue Drouet, et lui fournissoit tout ce que nos ennemis lui refusoient. Le même citoyen nous a dit qu'il ne demandoit ni récompense, ni secours, qu'il trouvoit dans son cœur la véritable récompense de son action [*l'Assemblée applaudit vivement à cette action touchante*]: nous n'avons pas cru devoir rien entreprendre sur la détermination que, dans sa justice et sa sagesse, la Convention nationale jugera convenable dans cette circonstance.

Signé, HAUSSMANN, BRIEZ, BELLEGARDE, FRECINE, LAURENT.

BARÈRE: je demande que cette invention barbare soit suspendue dans la salle de la Convention (*Murmures*). Marat et Le Peletier, assassinés [par le fanatisme fédéraliste et royal] pour la cause de la liberté, sont exposés sanglants aux yeux du peuple; pourquoi? pour rappeler aux patriotes qu'ils ne doivent jamais se diviser. Christophe Colomb suspendit au chevet de son lit les fers dont le chargea

(141) Reproduit dans *Débats*, n° 721, 413-414; *Bull.*, 24 fruct.; *Moniteur*, XXI, 732; *Rép.*, n° 265; *M. U.*, XLIII, 402-403. Présenté dans *Débats*, n° 720, 405-406. Mentionné par *J. Perlet*, n° 718; *J. Paris*, n° 619; *Ann. R.F.*, n° 283; *C. Eg.*, n° 753; *Mess. Soir*, n° 753; *J. Fr.*, n° 716; *Gazette Fr.*, n° 985; *J. Univ.*, n° 1751; *J. Mont.*, n° 134; *Ann. Patr.*, n° 618.

l'ingratitude royale, après la découverte de l'Amérique. Conservons ici ceux dont fut chargé notre collègue, pour perpétuer la haine de la tyrannie et le souvenir de la reconnaissance due au citoyen qui a pris soin d'un représentant du peuple français, en butte à tous les outrages des satellites du despotisme.

Les deux grands ennemis de l'aristocratie insolente qui commence à lever la tête dans les spectacles et partout, ses deux grands ennemis sont la Convention nationale et les sociétés populaires. Ce sont ces deux phalanges inexpugnables qui déconcertent les projets de Cobourg et des rois coalisés, et que l'aristocratie cherche à diviser, parce qu'elle sent que réunies elles la terrasseront. Depuis cinq ans on a employé les mêmes moyens pour ébranler ces deux colonnes de l'édifice social; mais c'est inutilement; la surveillance des sociétés populaires a sauvé la chose publique, et la Convention est là pour détruire les abus partout où il y en aura; car la Convention est autant au-dessus des factions du peuple que le peuple est au-dessus de la Convention. (*On applaudit*). Je demande que la mécanique dont il est question soit suspendue dans la salle (*Murmures*).

SERGEANT: Une des choses qui ont le plus attaché le peuple à la République est peut-être le spectacle déchirant du corps ensanglanté de Le Peletier porté dans toutes les rues, depuis la place des Piques jusqu'au Panthéon. Donnons souvent de pareils spectacles au peuple; que notre morale soit toute en exemple. Les représentants sauront toujours éviter les pièges de la tyrannie; mais il faut que le peuple voie sans cesse le sort que lui préparent les rois s'ils pouvaient jamais le dominer. Je demande que la mécanique soit déposée aux pieds de la statue de la Liberté, place de la Révolution, avec cette inscription: Peuples de l'univers, voilà les bienfaits de la royauté. Je demande qu'un vétéran y soit toujours en faction; qu'il instruisse les enfans de l'usage qu'a fait la tyrannie de cette horrible machine. Cette leçon, dans la bouche d'un vieillard, ne pourra manquer de faire l'impression la plus profonde sur de jeunes cœurs républicains.

On demande la priorité pour la proposition de Sergent; elle lui est accordée.

BENTABOLE: Je demande que la lettre de nos collègues soit traduite dans toutes les langues, et qu'il en soit adressé des copies aux puissances neutres, avec le dessin de la machine.

***: Je demande que la lettre soit insérée au bulletin de la Convention, et que ce bulletin représente aussi la figure de cette mécanique (142).

La Convention nationale décrète que la lettre des représentans du peuple près des armées du Nord et de Sambre et

(142) *Moniteur*, XXI, 732. Les annotations dans le texte viennent des *Débats*, n° 720, 405-406. *J. Paris*, n° 619; *Rép.*, n° 266.